



**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN**  
**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE**  
**الجمعية البرلمانية للبحر الأبيض المتوسط**

**4<sup>ème</sup> réunion de la 2<sup>ème</sup> Commission permanente pour la Coopération économique, sociale et environnementale**

**Assemblée de la République de Portugal**  
**24-26 juin 2009 – Lisbonne, Portugal**

**Rapport Exécutif**

Jeudi, 25 juin 2009

**4<sup>ème</sup> Réunion, Deuxième Commission permanente pour la Coopération économique, sociale et environnementale**

M. Suleiman Ghneimat (Jordanie), en tant que Président de la Commission permanente, a souhaité la bienvenue aux délégués, en les priant d'excuser l'absence de M. José Junqueiro, qui a été appelé pour affaires urgentes. La délégation libyenne, arrivée le matin même, a été chaleureusement saluée.

*Ensuite, l'ordre du jour a été adopté.*

M. Ghneimat a résumé le travail accompli par la Commission pendant l'année en cours. Le Groupe de Travail Spécial (GTS) sur la Gestion des Catastrophes s'est réuni en février à Limassol à Chypre, faisant suite au travail initié à Malte en 2008. Le GTS sur l'Environnement et le Changement Climatique s'est également réuni à Limassol, où il a insisté sur l'importance de lier la question migratoire à celle de l'environnement et à encourager les gouvernements à accorder une plus grande importance politique à cette question, particulièrement à la lumière de la Conférence à venir des Nations Unies sur le Changement Climatique, qui aura lieu à Copenhague en décembre. A Limassol, la 2<sup>ème</sup> Commission permanente a également demandé des mises au point régulières sur les statistiques se référant à l'eau et sur les nouvelles initiatives dans l'espace méditerranéen, qui ont été entreprises par le Rapporteur spécial sur l'Eau, le Sénateur Jacques Blanc (France). Au début du mois d'avril, la Commission *ad hoc* pour l'Energie a accordé au Caire une attention particulière au développement d'une stratégie de sécurité énergétique pour la Méditerranée, et le GTS pour les Petites et Moyennes Entreprises de la Méditerranée a présenté un rapport sur ses conclusions initiales.

Avant de présenter de façon détaillée le travail des GTS et des Comités *ad hoc* mentionnés ci-dessus, M. Ghneimat a présenté Mme Margareta Wahlström, Sous-secrétaire Générale de l'ONU pour la Réduction des risques des catastrophes, éminente conférencière d'honneur, qui informera la Commission sur le travail de ce programme de son bureau.

Mme Margareta Wahlström, Sous-secrétaire générale de la Stratégie Internationale de l'ONU pour la Réduction des risques des catastrophes (UNISDR)

Mme Wahlström a indiqué que les catastrophes et le risque de catastrophes doivent être analysés dans la perspective de leurs conséquences à long terme. L'ISDR a ainsi récemment publié un rapport liant le risque de catastrophe à la pauvreté, dans le contexte du changement climatique global. Ce rapport est arrivé à la conclusion que, bien que les risques augmentent, tout comme le coût de leurs conséquences, le taux de mortalité diminue. Les risques avaient tendance à être plus importants dans les parties les plus peuplées de la terre, comme en Chine, en Inde, etc., mais ils étaient répartis de façon inégale, étant donné que le développement et l'économie constituent d'importants facteurs dans la réduction des risques.

La conférencière d'honneur a ensuite expliqué aux délégués que l'un des obstacles majeurs résidait dans la manière avec laquelle l'humanité perçoit les catastrophes, dans la mesure où les catastrophes sont trop facilement attribuées à la volonté de Dieu ; en d'autres termes, les causes sont le fait des hommes. Lorsque de tels événements surviennent, il est important de ne pas être induit en erreur par les causes, plus exactement, il est crucial d'analyser dans quelle mesure les conséquences de tels événements sont à attribuer à l'homme. 85-90% des catastrophes sont déclenchées par des événements météorologiques.

Mme Wahlström a également parlé du coût des catastrophes, soulignant que la communauté internationale a besoin chaque année de 4-5 milliards de \$ US pour faire face aux catastrophes, sans tenir compte de la reconstruction. L'aide internationale s'élève à seulement 4% de la réponse immédiate.

La Sous-secrétaire générale a exprimé sa satisfaction de voir les attitudes à l'égard de la gestion des catastrophes changer, notamment à la suite des conséquences mondiales du tsunami de 2004. Peu de temps après cet événement, le cadre d'action d'Hyogo a été signé en 2005 à Kôbe, au Japon, par 168 gouvernements, avec l'objectif d'une réduction conséquente des pertes causées par les catastrophes, et ce à travers un mécanisme efficace de réponse qui requiert des investissements dans le développement, la nécessité de déterminer des priorités au niveau local, l'identification des risques et la promotion du recours à la science pour prédire et prévenir les catastrophes.

L'ISDR fonctionne à travers des organisations régionales qui utilisent des stratégies centralisées comportant des connaissances locales et des investissements du secteur privé. Il se concentre notamment sur les catastrophes en tant que problème de développement ; en d'autres termes, le risque peut être réduit en prenant des mesures appropriées au niveau humain. L'ISDR s'occupe également de la gestion du risque par rapport aux situations d'urgences de la santé publique, comme les pandémies, en mettant l'accent sur l'éducation publique et la sensibilisation. Par ailleurs, l'ISDR est actif en matière de relations publiques et de sensibilisation.

Mme Wahlström a également mis l'accent sur l'importance d'une bonne connaissance scientifique, permettant de prendre des décisions objectives et judicieuses, soulignant que par-dessus tout, la priorité doit être d'utiliser les investissements, dans un engagement global, pour mettre en place des interventions structurelles, faisant, par exemple, des écoles et des hôpitaux

des lieux plus sûrs. En vue de la conférence de Copenhague, elle a appelé à consacrer plus de ressources au développement et plus d'attention au niveau local. L'investissement dans la réduction des risques est fondamental.

M. Ghneimat a remercié Mme Wahlström pour la qualité de sa présentation et a ouvert le débat.

### Débat

La délégation grecque a fait observer que la plupart des catastrophes avaient lieu dans les pays pauvres et sous-développés, en se demandant s'il y avait une explication scientifique à cela. La délégation jordanienne demandé comment les populations dans les parties les plus pauvres du monde pourraient contribuer à la réduction du risque de catastrophes. La délégation algérienne soutient qu'une bonne gestion des risques constitue la clé pour réduire les effets des catastrophes et suggère de mettre sur pied des agences chargées de cette gestion à l'échelle mondiale. La délégation française a souligné le risque de voir un tsunami survenir en méditerranée, se demandant si nous serions, ou non, préparés à un tel événement. La délégation chypriote s'est attardée sur les conséquences du changement climatique et de l'irrigation en relation avec la disparition des plus grand lacs intérieurs de l'Afrique, comme le lac Tchad, en demandant comment l'ISDR pourrait intervenir concrètement dans ce cas.

Mme Wahlström a remercié les délégués pour leurs commentaires et leurs questions opportunes en concédant que le plus grand problème en matière de réduction des conséquences de catastrophes, était lié à la disponibilité de ressources financières. Les vecteurs de risques sont la pauvreté et le manque d'infrastructure et d'éducation. Grâce à des ressources, un peuple peut se protéger. Répondant à la délégation jordanienne, elle a expliqué qu'alors que nous ne pouvons pas empêcher les tremblements de terre de se produire, nous pouvons réduire leur impact à travers des choix avisés, comme le respect des normes antisismiques dans la construction. Pour ce qui est des événements déclenchés par des facteurs météorologiques, la politique environnementale permet à tous de contribuer au niveau mondial à la réduction de l'impact du changement climatique dû à l'élévation des températures. Nous sommes toujours en partie responsables des catastrophes en nous exposant au danger. Un exemple en est la sécheresse : c'est une catastrophe qui n'arrive pas dans les pays riches, mais plutôt dans les pays pauvres, ou ceux touchés par la guerre. L'Afrique est engagée dans la réduction de ce risque, mais il lui faut la collaboration de tout le monde en termes de ressources. En réponse à la question posée par la délégation algérienne, elle a expliqué que l'information scientifique globale est disponible, mais que chaque pays doit agir localement pour analyser ses propres risques. Concernant l'espace méditerranéen, elle expliqua à la délégation algérienne que les pays du pourtour méditerranéen ne considèrent pas les systèmes d'alerte précoce comme une haute priorité, mais si ces systèmes devaient exister, ils devraient être interconnectés et multifonctionnels. Pour ce qui est du lac Tchad, le gouvernement concerné possède une petite marge de manœuvre pour prendre des initiatives au niveau économique et politique, et nous vivons à une époque de l'histoire où nous savons que ce genre de problèmes ne peut être résolu par un pays seul. Le lac Tchad et le lac Cameroun sont en train de disparaître, tout comme la forêt tropicale au Brésil. Il est donc important de développer des stratégies multilatérales au lieu de laisser les pays gérer seuls des problèmes, dont les conséquences dépassent de loin les frontières nationales.

a) GTS sur la Gestion des Catastrophes : M. José Junqueiro (Portugal)

Se référant au rapport et à la résolution préliminaire préparés à Chypre et enrichis par différentes contributions, M. Junqueiro a informé les délégations du système de protection civile portugaise. L'équipe de la protection civile portugaise est en charge des tâches suivantes : prévention, réduction des impacts, apport d'aide et de soutien. Il s'agit d'un organisme public bénéficiant d'un financement autonome, responsable devant le gouvernement à travers le ministère de l'administration interne. L'équipe participe à la coopération internationale et aux missions d'aide techniques et humanitaires. Une partie de ses activités de prévention consiste en la réalisation d'études d'impact environnementale, la planification d'urgence, ainsi que des plans de sécurité et d'urgence. Lui incombe également l'élaboration d'amendements législatifs et la mise à jour des réglementations, par exemple la loi sur la prévention des incendies. Le service participe également à la sensibilisation, comme avec des compagnes d'information qui ciblent les enfants et les jeunes.

L'un des risques majeurs pour le Portugal est lié aux incendies de forêts, notamment au cours de l'été. Une commission parlementaire suit de près le développement de cette question et se réunit pendant l'été afin de s'assurer que tous les programmes soient en place et pour mener une surveillance continue. Les forces de la protection civile organisent des programmes d'entraînement pour les forces armées (l'armée de terre, la marine), en plus de l'entraînement organisé à l'intention d'autres pays comme l'Angola, le Mozambique et le Cap Vert.

Au niveau de l'espace méditerranéen, le Portugal a signé des accords de coopération bilatéraux avec l'Espagne et la France, mais M. Junqueiro, conformément au contenu du rapport et de la résolution préliminaires, a appelé à une plus grande coopération entre les états de l'APM, afin d'améliorer les mécanismes de coordination entre les acteurs nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la protection civile. Il a proposé que les parlementaires pourraient inviter des experts de la protection civile à informer leurs parlements respectifs sur l'état de préparation de leur pays en prévision d'une catastrophe éventuelle, accueillir des séminaires pour échanger les bonnes pratiques, et promouvoir la coopération régionale avec tous les états de l'APM. Il a incité les pays membres de l'APM à réaliser une cartographie des risques et à promouvoir la prévention des risques, ainsi que la réduction des risques à travers leurs politiques de protection civile. Il a notamment appelé les parlementaires à faire pression sur les gouvernements pour mettre en place un mécanisme efficace et cohérent d'alerte précoce pour les tsunamis en méditerranée. La synergie avec le BCAH et l'ISDR doit également être améliorée et les équipes de la protection civile devraient régulièrement participer à des exercices de simulation coordonnés au niveau international.

*Les projets de résolution et de rapport ont été approuvés.*

b) Le GTS sur l'Environnement et le Changement climatique : Mme Elsa Papadimitriou (Grèce)

Mme. Papadimitriou a expliqué que le Changement climatique constitue une priorité pour l'APM et que le rapport évalue les avantages et inconvénients des éléments de base du protocole de

Kyoto et de la Feuille de Route de Bali 2009, ainsi que les défis auxquels les pays méditerranéens sont confrontés. Les pays développés ont maintenant reconnu le mal qu'ils ont causé à l'environnement au cours des deux derniers siècles. Désormais l'attention est portée sur les Etats-Unis. Le monde s'attend à ce que la nouvelle Administration américaine atteigne les objectifs environnementaux en matière de réduction de gaz à effet de serre. Cependant, si les pays développés comprennent le risque qu'ils font peser sur l'environnement, ils restent peu enclins à prendre des mesures concrètes. De l'autre côté, les pays en développement s'avèrent plus innovants. Le Brésil par exemple s'est engagé dans la production d'énergie alternative et la réduction de la déforestation. Cette année, le 28 mars, 88 pays et 4000 villes à travers le monde ont participé à l'opération « une heure pour la planète » de WWF, au cours de laquelle les gens ont volontairement éteint toutes les lumières et appareils électriques qui n'étaient pas indispensables. Il s'agit d'un signal fort, montrant que le public réclame une participation aux accords internationaux pour la réduction des effets du changement climatique. Un ensemble de nouvelles mesures en matière de changements climatiques présenté par le Président Obama a été adopté le 27 juin. Les négociations avec la Chine, cependant, avancent très lentement, et les émissions de GES doivent être réduites de 40%. Reste à savoir jusqu'où les pays développés et en développement sont prêts à aller pour limiter les émissions ? La question est urgente, nous sommes engagés dans une course contre la montre pour limiter les effets du changement climatique. L'espace méditerranéen est particulièrement vulnérable. Mme Papadimitriou a fait savoir aux délégués que la Turquie a également depuis peu ratifié le protocole de Kyoto.

## Debat

La délégation jordanienne a demandé quelle était la position de l'Assemblée sur la question des pays développés qui déversent leur déchets toxiques dans des pays du tiers monde, et si les pays responsables ne devraient pas payer pour leurs méfaits ? La délégation grecque a noté qu'il existait un consensus général sur le lien entre les catastrophes naturelles et le changement climatique et a donc appelé l'APM à élaborer un plan d'action transfrontalier pour l'environnement. La délégation algérienne a estimé que le rapport devrait souligner les données scientifiques sur le changement climatique, et qu'il existait également des cas de températures en baisse, malgré le réchauffement global.

Mme Papadimitriou a répondu qu'il y avait un besoin urgent de comprendre l'échelle du dommage causé à l'environnement par le changement climatique, l'importance excessive de son impact, et de déterminer s'il conduit à une augmentation ou une baisse des températures. En mettant en œuvre des politiques équitables, on atteindra également, au titre de bénéfice collatéral, la paix et la stabilité. Attribuer les responsabilités pour les actions passées, n'est pas une cause louable, car le mal est fait et cela entraînerait un cercle vicieux où le tort est jeté sur les uns et les autres, sans atteindre aucun résultat productif. Au contraire, il est plus important de se tourner vers l'avenir, de mettre à jour les législations et de renforcer les normes pour aller de l'avant. Le rapport initial s'est largement référé à la recherche scientifique, mais ce rapport pourrait également faire référence à des cas de baisse de températures.

*Les projets de rapport et de résolution ont été approuvés.*

### c) Le Rapporteur Spécial pour l'Eau : Le Sénateur Jacques Blanc (France)

Il a été décidé à Limassol qu'un bref rapport annuel devra être rédigé, portant à la fois sur les données statistiques et les nouvelles initiatives / débats importants relatifs à l'Eau. Le Sénateur Blanc a suggéré que les parlementaires étaient les mieux placés pour prendre des initiatives, puisqu'ils sont les principaux acteurs avec, d'un côté les gouvernements qui prennent les décisions politiques, et de l'autre côté les instances régionales qui mettent en œuvre ces décisions... Le Sénateur Blanc a également souligné les statistiques inquiétantes rapportées par la FAO à travers son instrument AQUASTAT, lequel a défini, en mars 2009, le seuil de pauvreté en eau à 1000m<sup>3</sup> / habitant/ an. D'après ces statistiques, 11 de nos 24 pays membres sont en situation de pauvreté en eau. De plus, la situation est en train de se dégrader. Le rapport se réfère au Plan Bleu élaboré par le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE et à la Convention de Barcelone de 1996 pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution, qui sont d'importants d'instruments pour la défense de notre mer commune. Il propose également l'approche que nous devons adopter pour contribuer à la réduction du stress hydrique en améliorant nos capacités de gestion de l'eau : produire davantage d'eau par dessalement, rationaliser l'utilisation de l'eau (puisque l'efficacité de l'utilisation est estimée à 50-85%) ; économiser les ressources en eau en limitant les pertes en cours de distribution ; préserver la qualité de l'eau en améliorant son traitement et éliminer le pompage de l'eau usée et non traitée directement dans la méditerranée ; stabiliser enfin la demande dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme. Le rapport relève également qu'il y a un manque chronique d'intérêt pour la question vitale de l'eau, en dépit du fait que le Haut Commissaire au Droits de l'Homme des Nations Unies considère l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme. Le Sénateur Blanc a donc insisté sur la nécessité d'une coopération transfrontalière, appelant les membres de l'APM à appuyer activement les mesures de purification d'eau potable le long de la méditerranée, ainsi que les initiatives et législations pour économiser l'eau.

### Débat

La délégation jordanienne a souligné la pénurie chronique en eau en Jordanie, en considérant le manque d'eau comme une source potentielle de guerres à l'avenir. La délégation palestinienne a décrit la situation en Palestine comme étant critique, souvent il n'y a pas suffisamment d'eau pour les besoins de l'hygiène de base, pendant que ses voisins ne connaissent aucune pénurie. Les Israéliens, qui représentent 20% de la population dans les Territoires Occupés, ont accès à 80% des ressources en eau disponibles. La délégation tunisienne encourage la mise en place de recherches supplémentaires en matière de politique d'économie d'eau et de dessalement pour la Méditerranée. La délégation chypriote a parlé de sa propre pénurie d'eau chronique et de la solidarité du gouvernement grec au cours des deux dernières années comme exemple de collaboration transfrontalière et a appelé à une distribution équitable de l'eau à travers l'espace méditerranéen, comme moyen de garantir la stabilité future de la région.

Le Sénateur Blanc a convenu que la distribution équitable de l'eau était importante pour la stabilité future de la région, en proposant que le droit à l'eau soit reconnu à travers les Conventions des Nations Unies. Il ajoutera un point concernant ce sujet dans son rapport. En ce

qui concerne l'économie d'eau, il a jugé la sensibilisation comme étant importante, étant donné que cela encourage les gens à réfléchir sur la manière de changer leurs habitudes.

*Les projets de résolution et de rapport ont été approuvés.*

d) Comité Ad Hoc sur l'Énergie : M. Mohamed Abou El-Enein (Égypte)

Le Président de la séance a prié les présents d'excuser l'absence de M. Abou El-Enein, qui n'a pas pu assister en raison d'obligations urgentes en Égypte, et à sa place le Secrétaire Général a pris la parole pour rappeler les principaux points du rapport et de la résolution.

Plutôt que de lire le rapport, le Secrétaire Général a relevé les points essentiels qui ont émergé du rapport et fait suite à la session plénière de l'APM tenue à Monaco en 2008. Il s'agit d'un rapport consistant, qui a bénéficié des contributions de nombreux experts, entre autres du professeur Carlo Rubbia, qui a reçu le prix Nobel de Physique en 1984.

Le rapport illustre l'état général du marché mondial de l'énergie, marché de consommation rapide, à usage multiple des ressources jusqu'à l'épuisement, ce qui aboutit à des préoccupations au sujet de la façon d'utiliser et de préserver l'énergie dans l'espace méditerranéen. En discutant de la mise en place d'une stratégie énergétique pour la région, plusieurs questions ont émergé, notamment :

1. Lien entre l'énergie et la crise financière mondiale : l'énergie est fortement liée aux marchés financiers, en raison de la nécessité d'un flux important de fonds d'investissement. La demande énergétique a plus que doublé au cours des 30 dernières années dans le pourtour méditerranéen et on s'attend à une autre hausse de 25% d'ici 2065. Il a été estimé que moins de 0,3% du désert Nord Africain serait suffisant pour fournir suffisamment d'énergie pour satisfaire la demande croissante. Il existe également des alternatives durables au charbon, sous forme d'énergie éolienne et solaire. Mais transformer la technologie en énergie requiert un transfert de technologie Nord-Sud, ainsi qu'un investissement initial majeur. Il a été proposé que nous devrions avoir pour objectif d'atteindre une couverture de 80% des besoins en énergie par des sources renouvelables d'ici 2050.
2. L'environnement et l'énergie sont intrinsèquement interdépendants. En plus de l'énergie solaire et éolienne, l'énergie durable peut provenir de la force hydro-électrique et du biocarburant, à condition que son utilisation soit gérée de façon appropriée, afin de ne pas épuiser les ressources alimentaires.
3. La question de l'énergie nucléaire ne devrait pas être laissée de côté, bien qu'il reste beaucoup de questions controversées concernant son utilisation : la question de sa sûreté, comment stocker les déchets, sa vulnérabilité à l'égard d'actes de terrorisme et comment elle rivalisera avec les sources d'énergies renouvelables.

Il existe pourtant maintenant un large consensus sur le fait que la dépendance excessive du combustible au carbone pourrait devenir un risque de sécurité pour la région méditerranéenne à l'avenir. Nous l'avons tous constaté, les prix seront de plus en plus sujets aux augmentations

spéculatives de prix et l'augmentation de la demande rendra les ressources rares. Le rapport définit par conséquent une stratégie pour l'APM. Ses principaux paramètres visent à :

1. Mettre en œuvre de nouvelles politiques pour créer un marché régional de l'énergie, ce qui nécessiterait à la fois le développement de politiques d'appui et la traduction de politiques d'appui à travers la création d'un plan stratégique pour l'énergie en méditerranée, sous la forme d'un accord de coopération méditerranéen ;
2. Renforcer la tendance vers l'utilisation d'énergies nouvelles et renouvelables, à travers la recherche et le développement, et appeler l'UE à développer de nouveaux projets énergétiques à l'étranger pour exporter l'énergie vers l'Europe ;
3. Développer la coopération dans le domaine de l'énergie solaire en mettant en place une plateforme euro-méditerranéenne pour l'énergie solaire ;
4. Encourager la coopération dans le domaine de la fabrication d'équipements pour projets énergétiques conventionnels et renouvelables ;
5. S'assurer qu'il y ait un équilibre entre la production d'énergies nouvelles et la sécurité alimentaire ;
6. Mettre en place des cadres législatifs pour guider l'utilisation d'énergie conventionnelle et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables ;
7. Utiliser des mécanismes non traditionnels pour financer l'énergie alternative ;
8. Encourager la rationalisation de l'utilisation et une consommation d'énergie efficiente ;
9. Appuyer une coopération renforcée et très nécessaire dans le domaine de l'énergie nucléaire, afin de potentialiser la sécurité et réduire les risques.

## Débat

La délégation jordanienne a demandé jusqu'à quel point le recours aux énergies renouvelables étaient possible, étant donné l'importance des investissements initiaux. La délégation grecque a estimé que l'actuelle crise économique constituait une opportunité idéale pour faire progresser la plateforme de coopération pour des sources d'énergie nouvelles et alternatives, soulignant qu'une délégation libyenne s'est récemment rendue en France pour discuter la question de l'énergie solaire et éolienne. La délégation algérienne a émis le vœu de voir une plus grande coopération entre le Nord et le Sud, préconisant un échange de technologie et de ressources naturelles.

La délégation maltaise a félicité le rapporteur pour la qualité du rapport, notant cependant que celui-ci était entièrement orienté vers les aspects techniques de la production énergétique, la disponibilité, les sources futures, etc. Il lui manque les aspects politiques nécessaires, et le rapport devrait contenir des réflexions sur ce qui pourrait arriver si ces propositions n'étaient pas adoptées.

Le Secrétaire Général (répondant à la place du rapporteur) a expliqué que l'objectif spécifique du rapport était de traiter les questions techniques et que la dimension politique a été traitée dans un rapport antérieur. Il a proposé que le prochain rapport puisse relier les deux aspects. Le Secrétaire Général a également noté que, tout comme pour la question de l'eau, une demande a été soumise à l'Assemblée pour que M. Abou El-Enein soit nommé Rapporteur Spécial pour

l'Energie, de façon à informer l'APM chaque année sur les développements ultérieurs dans ce secteur.

*Les projets de résolution et de rapport ont été approuvés.*

#### e) Petites et Moyennes Entreprises : M. Ridha Bouargoub (Tunisie)

M. Bouargoub a fourni un résumé du travail, qui a fait l'objet d'une réunion du Groupe de Travail spécial au Caire en avril dernier. Notamment depuis le début de l'actuelle crise économique et financière mondiale, les PME ont rencontrés des difficultés pour obtenir des financements. Un cadre légal spécifique a été mis en place au cours de l'ancien programme Euromed (maintenant l'Union pour la Méditerranée), connu sous le nom de Charte Euromed des Entreprises et basé sur la Charte européenne des Petites Entreprises. Tous les pays membres de l'APM ne sont pas liés à la Charte Euromed, mais ils peuvent néanmoins suivre son programme en 10 points. En 2008, la Commission européenne, en collaboration avec la Fondation européenne pour la formation des cadres et la BEI, a estimé les progrès accomplis en 2008 pour leur mise en œuvre. Il a été constaté qu'il était nécessaire de proposer l'amélioration des compétences à une étape avancée. Concernant le financement des PME dans l'espace méditerranéen, l'instrument financier le plus connu est le programme MEDA, qui, dans le cadre du processus de Barcelone, permet à l'UE de fournir une aide technique à ses partenaires du sud (y compris la Turquie). D'autres mécanismes de financement sont l'IEVP (L'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat) et la FEMIP (Facilité Euro-méditerranéenne d'investissement et de Partenariat). Le rapport a également examiné la question de la paix et de la stabilité dans la région, proposant des domaines qui pourraient être importants pour le développement d'une politique méditerranéenne en faveur des PME. Le rapport prévoit également la promotion d'un « réseau méditerranéen de conseils de compétitivité », qui serait une sorte de point focal qui dispenserait des conseils aux gouvernements nationaux des états membres de l'APM, pour les aider à devenir plus compétitifs. Il recommande également la création d'un brevet unique, valable dans l'UE et dans l'espace méditerranéen, et enfin, l'établissement d'un réseau regroupant les organisations nationales de contrôle qualité.

#### Débat

La délégation chypriote a indiqué que les PME constituaient la colonne vertébrale des économies, notamment ceux des petits pays. Elle appuyé l'idée que l'APM puisse jouer un rôle constructif en créant un tel réseau. Elle a proposé également la tenue d'une conférence spécifique portant sur les PME dans l'espace méditerranéen, qui pourrait être organisée en collaboration avec BusinessMed et le réseau bancaire Euromed. Le Secrétaire Général a indiqué qu'il existait déjà une proposition similaire pour 2010. La délégation jordanienne a proposé d'accueillir cette conférence, sur la base de la proposition portugaise qui préconise que l'APM lance un Panel sur le commerce extérieur en Méditerranée.

*Les projets de résolution et de rapport ont été approuvés.*

## Objectifs clés et dates de la 2<sup>ème</sup> Commission permanente pour 2010

M. Ghneimat a ensuite évoqué les propositions pour le travail de la Commission en 2010 :

- Un Groupe de Travail spécial pour le Commerce extérieur sera mis en place (avec un lien au panel sur le Commerce extérieur qui serait lancé le lendemain) et M. Bouargoub sera son rapporteur ;
- Le Sénateur Blanc continuera à être le Rapporteur spécial de l'APM pour l'Eau ;
- M. Abou El-Enein sera nommé Rapporteur spécial de l'APM pour l'Energie.

Le calendrier provisoire pour la 1<sup>ère</sup> Commission permanente pour 2010 est le suivant :

- Février 2010 – Syrie : réunion conjointe de certains GTS (à confirmer) ;
- Mars 2010 – Nice, France : réunion conjointe de certains GTS ;
- Juin 2010 – Serbie : 5<sup>ème</sup> réunion des Commissions permanentes.

Pour finir, le Président de la 2<sup>ème</sup> Commission permanente a rappelé aux délégués que la 4<sup>ème</sup> Session plénière de l'Assemblée se tiendra du 23-24 octobre à Istanbul, en Turquie, et la 1<sup>ère</sup> réunion des Secrétaires Généraux des Etats membres de l'APM le 25.

## Rapport financier et proposition de budget pour 2010-2011

Le Secrétaire Général a répété aux délégués présents à la session conjointe des Commissions permanentes, ce qu'il avait déjà expliqué au Bureau au cours de la réunion de la journée précédente concernant le déficit budgétaire de l'APM de 25% pour l'exercice 2009, ainsi que sa proposition de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 de 910.000 Euros par an. Il a expliqué que le tout premier budget de démarrage de l'APM a été établi au sein de l'UIP, en se basant sur un secrétariat restreint, se limitant à un Secrétaire Général, un assistant administratif et un chauffeur. Dr. Piazzini a, à son tour, refait ce budget, à la demande du bureau en mars 2007, afin d'y inclure le personnel de base, se composant d'un assistant spécial, un attaché de presse, un fonctionnaire chargé des affaires de l'Assemblée, afin d'être en mesure de fournir à l'Assemblée dès le départ d'un budget minimal pour lancer ses activités. Maintenant, en raison des restrictions budgétaires, l'APM n'est pas en mesure de régler les charges sociales, l'assurance maladie et la caisse de retraite pour son personnel. Par ailleurs, le véhicule de l'APM a été vendu. Après trois ans d'exercice, l'APM ne peut continuer à fonctionner en tant qu'organisation internationale à part entière en adoptant des solutions *ad hoc* pour le salaire du personnel afin d'arriver au bout de chaque année fiscale. Il a également expliqué qu'il n'existait toujours pas de fonds de réserve, qu'Israël n'avait pas payé ses cotisations depuis trois ans, que deux pays doivent encore payer leurs cotisations annuelles, si bien que le Secrétariat Général a commencé cette année fiscale avec 100k Euros (environ 25%) de moins sur son budget. Le Secrétaire Général a informé les participants de sa visite à l'UIP à Genève, où il a étudié la nouvelle proposition de budget annuel pour les années 2010-2011, conformément aux directives de la Commission de Fonction publique internationale, auxquelles l'APM est obligé de se conformer, en suivant ses propres instruments.

Le Secrétariat est confronté à des frais de fonctionnement très élevés, la maintenance informatique demeure précaire et l'APM a des factures de téléphone très élevées, en raison des tarifs élevés pratiqués sur place (2,5k Euros par mois). Il a indiqué que le budget nécessaire s'élève à approximativement 800.000 Euros par an, dont 65% servent à payer les salaires du personnel, retraite et assurances, sans prendre en considération le fonds de réserve. Le reliquat sera utilisé comme suit : appui externe pour conférences, reproduction et traduction de documents, déplacements et entretien des installations du secrétariat. La proposition budgétaire comporte également une marge de flexibilité de 5% pour fluctuations de devises (Euro - Dollar). En tenant compte de la cotisation pour la mise en place d'un fond de réserve sur une période de quatre ans, le budget annuel global nécessaire pour l'exercice biennal s'élève à 910.000 Euro, réparti en cotisations pondérées pour chaque état membre (à l'exception de la Palestine, qui est actuellement exemptée de la cotisation d'adhésion). Pour terminer, Dr. Piazzini a ajouté que le nouveau budget était non négociable, dans la mesure où il était basé sur les dépenses réelles, telles qu'elles ont été engagées mensuellement au cours de l'année 2008 et la première moitié de 2009. Le tableau des nouvelles cotisations annuelles par pays a été distribué et tous les participants ont pleinement appuyé le rapport du Secrétaire Général en s'accordant sur la nécessité de l'augmentation, conformément à la décision de principe prise en novembre à Monaco.

Il a été ensuite annoncé que le travail de la 2<sup>ème</sup> Commission permanente serait poursuivi le lendemain matin avec les interventions de M. Basilio Horta du Portugal et de M. Christophe Lecourtier de France.

Vendredi, 26 juin 2009

M. Suleiman Ghneimat a présidé la première moitié de la séance matinale sur les questions se rapportant à la 2<sup>ème</sup> Commission permanente, alors que M. Askin Asan a dirigé la deuxième moitié de la réunion du jour, en sa qualité de vice-présidente de la 3<sup>ème</sup> Commission permanente. M. Junqueiro a présenté les deux conférenciers invités pour la séance matinale : M. Basilio Horta, Président de l'AICEP (Agence de développement économique du Portugal) et M. Christophe Lecourtier, Directeur Général de l'UBI France, qui se sont tous les deux exprimés dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> Commission permanente.

M. Junqueiro a expliqué que M. Horta et M. Lecourtier ont été invités dans le but de rendre les relations économiques entre les pays du pourtour méditerranéen plus dynamiques. La région dans son ensemble a besoin d'avancer en réunissant les agences et les promoteurs, afin de faciliter notre développement économique. Des investissements stratégiques ont été faits dans nos pays respectifs.

Avant de céder la parole à M. Horta, il a souligné que ce dernier avait été politicien, est actuellement un universitaire et avait reçu de nombreuses distinctions internationales.

M. Basilio Horta, Président de l'AICEP (Agence de développement économique du Portugal)

M. Horta a parlé de la participation du Portugal à la mise en œuvre du processus de Barcelone, qui a contribué à améliorer les relations entre le Portugal et les pays du bassin méditerranéen, notamment avec les pays du Sud (qui représentent 47% des exportations portugaises dans la région). L'AICEP possède 3 centres d'affaires, respectivement en France, en Espagne et au Maroc. M. Horta a expliqué que le Maghreb constituait une zone à fort potentiel pour l'expansion économique, raison pour laquelle l'AICEP est particulièrement active dans la promotion du Portugal sur ces marchés. Par conséquent le Président du Portugal, S.E. Anibal Antonio Cavaco Silva, a récemment effectué une visite en Libye et en Jordanie, et le Premier Ministre, M. José Sócrates s'est rendu dans les pays du Maghreb. En plus, l'AICEP a récemment ouvert des bureaux en Libye et en Turquie. L'agence s'occupe également d'attirer des investissements étrangers au Portugal, qu'il s'agisse de grands groupes ou de PME. Elle négocie également d'importants projets d'investissements étrangers. Structurellement, l'AICEP est le seul actionnaire de ses entreprises, mais elle entretient des contacts avec l'administration publique et effectue un travail de fait aussi le lien comme plateforme de connaissances entre les Universités et le monde des affaires.

M. Horta a expliqué que la concurrence devient de plus en plus dure dans le monde des affaires, et qu'il faut accorder une attention particulière aux accords bilatéraux et à la diplomatie économique. Il a appelé à mettre en place une grande réunion du monde des affaires, impliquant tous les pays méditerranéens, afin d'atteindre cinq objectifs majeurs :

1. Une meilleure connaissance mutuelle ;
2. Un développement économique durable ;
3. La croissance du commerce bilatéral et des flux d'investissement ;
4. L'accélération du processus de relance économique,
5. L'établissement de projets de partenariat d'entreprises.

#### M. Christophe Lecourtier, Directeur Général de l'UBI France

M. Lecourtier a informé les délégués que le gouvernement français a prouvé son engagement en faveur du développement méditerranéen à travers les actions de son Président, S.E. Nicolas Sarkozy. Il est nécessaire de définir une stratégie commerciale pour la Méditerranée, que ce soit pour des raisons démographiques (croissance démographique) ou économiques (économies émergentes dans le Sud de la Méditerranée, où la prospérité évolue rapidement). En termes d'export, le Maghreb est également très important pour la France, tout comme la Turquie. La rive sud de la Méditerranée est également très importante pour l'investissement, et l'Est méditerranéen à un degré moindre. Les investissements directs étrangers sont particulièrement élevés au Maghreb.

L'UBI France cherche à atteindre cinq objectifs principaux à travers son action, à savoir :

1. Mettre en place des partenariats ;
2. Mettre en œuvre les décisions de l'Union pour la Méditerranée (Euromed);
3. Analyser et revoir les instruments et outils financiers actuellement disponibles pour appuyer l'investissement ;

4. Examiner l'investissement dans la perspective de l'environnement et du développement économique ;
5. Attirer de nouveaux investissements afin de soutenir davantage d'entreprises.

L'agence accorde également la priorité au développement durable, notamment en relation avec les stratégies de gestion de l'eau, les voies maritimes et les autoroutes, les plans énergétiques, le développement urbain et la santé, mais elle s'intéresse également à la dimension humaine, soutenant l'échange au niveau des bonnes pratiques et de la formation. En outre, la politique de l'UIB France s'étend au-delà du pourtour méditerranéen, jusqu'en Afrique sub-saharienne (et pas uniquement l'Afrique francophone).

### Débat

La délégation jordanienne a relevé le fait que plus de 40% du commerce extérieur portugais se dirige vers le Sud de la Méditerranée et a demandé dans quelle mesure les projets d'investissement bénéficient aux deux rives de la Méditerranée. Davantage d'opportunités pour le Sud contribueraient à endiguer les flux migratoires. La délégation a également demandé pourquoi il y avait peu d'opportunités pour les pays de la rive sud de la Méditerranée pour exporter leurs biens vers le nord de la Méditerranée et pourquoi les pays émergents du Sud étaient traités moins favorablement que les économies émergentes de la Chine et de l'Inde par exemple. La délégation algérienne a également relevé le fait que les nations puissantes du Nord veulent exporter leurs produits vers le sud de la Méditerranée, mais à moins d'avoir plus d'investissements dans le sud, il ne peut y avoir de redistribution des richesses. Deuxièmement, elle a demandé quelle était la stratégie de la France et du Portugal à l'égard de l'invasion de produits chinois qui se déversent sur les marchés, invasion qui semble hors de tout contrôle. La délégation tunisienne a noté à quel point les agences française et portugaise semblent avoir des buts similaires, mais que l'équivalent algérien poursuit des objectifs différents. Attirer des investissements requiert des efforts importants et nous pouvons bénéficier d'un échange des bonnes pratiques. La délégation slovène a fait observer que son pays, l'un des plus petits (avec seulement 46 km de côtes), occupe une position stratégique en tant que porte de la Méditerranée pour les pays d'Europe centrale. Il y a un an, la Slovénie a inauguré l'Université Euromed à Piran, qui s'est donné l'objectif de devenir un lieu de rencontre pour l'échange de connaissances, particulièrement sur le monde des affaires. Ils se trouvent dans le coin de la Méditerranée et croient que le seul avenir possible pour la Méditerranée consiste à consolider les liens entre les pays. La délégation a expliqué qu'elle voulait organiser une rencontre d'affaires à l'Université mentionnée ci-dessus, ce qui sera une occasion pour développer des relations. La délégation grecque a demandé jusqu'à quel point les agences respectives étaient nationalisées. La délégation jordanienne a rappelé aux participants que certains des pays les plus petits, mais stratégiquement situés, dépendaient de l'investissement étranger pour le développement de l'infrastructure. Le Secrétaire Général a rappelé le rapport de M. Milan Cvikl (Slovénie), rapporteur de l'ancien GTS sur le libre échange dans l'espace méditerranéen, en demandant quel progrès ont été accomplis sur la voie de la mise en œuvre de la zone de libre échange méditerranéenne pour 2010.

M. Horta a expliqué comment les exportations portugaises vers le bassin méditerranéen se sont diversifiées au cours de dernières années, précisant que l'AICEP possède désormais des bureaux

dans divers états du Maghreb, en plus de la Jordanie et de la Libye. La Libye est un marché émergent pour l'infrastructure, les projets de génie civil et l'industrie de la construction. A Rabat, Maroc, la capitale la plus proche de Lisbonne, les interventions sont davantage orientées vers le secteur des prestations de service. En Algérie, il y a davantage de possibilités pour la collaboration dans le domaine de l'industrie pétrochimique, selon M. Horta. Le Portugal est également en train d'investir dans le biocarburant, ce qui constitue une opportunité pour créer des synergies avec les marchés traditionnels de l'énergie. En ce qui concerne la Chine, lorsque celle-ci est entrée à l'OMC, le Portugal a perdu 22% de ses exportations de textiles. Aujourd'hui ce secteur est en train de récupérer, en dépit de la crise économique, mais ce dernier facteur a intensifié le besoin en produits bon marché. M. Horta a mis en garde contre le fait de considérer la Chine uniquement comme marché pour produits bon marchés, dans la mesure où il existe un projet de production d'Airbus là-bas. Néanmoins, M. Horta pense que la question du faible niveau des exportations de l'Europe vers la Chine doit être traitée d'urgence. L'agence portugaise est à 100% propriété de l'Etat, mais elle est organisée comme une entreprise autonome, gérant son propre capital de façon indépendante.

M. Lecourtier souscrit aux réponses apportées par M. Horta, ajoutant que la Jordanie faisait également partie de leurs projets méditerranéens et qu'ils possédaient des bureaux à Amman. Il considère qu'il y a urgence à traiter la question du passage de la pauvreté à l'investissement comme une question d'intérêt commun à la Méditerranée du sud. M. Lecourtier pense que nous devrions également considérer la situation économique de la Chine comme une chance, et pas seulement comme une menace, et que c'était une opportunité de renforcer les relations commerciales et améliorer nos propres produits par de la valeur ajoutée. Il a ajouté que l'agence française offrait un service public et qu'à ce titre, l'Etat français était son premier actionnaire.

Concernant la création d'une zone de libre échange, le Secrétaire Général a proposé d'organiser une réunion d'une journée l'année prochaine, peut-être en Slovénie, à l'Université Euromed, où les parlementaires de l'APM pourraient se rencontrer et débattre avec les membres des agences des pays de l'APM pour renforcer les réseaux d'intégration et créer des synergies. M. Yuri Franco de la Slovénie a indiqué que son parlement était prêt à organiser un tel événement, et M. Horta et M. Junqueiro ont conjointement exprimé leur vœu d'accueillir l'année prochaine au Portugal le panel de l'APM pour le commerce extérieur avec les hauts fonctionnaires de toutes les agences pour la promotion du commerce des pays de l'APM.

*La réunion de la Deuxième Commission permanente a été déclarée close.*